

Livret scolaire

ANNÉE SCOLAIRE

2023

2024





Organisation de la semaine scolaire 2023-2024

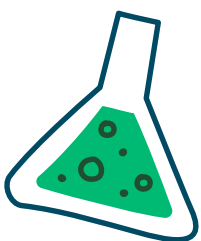
L'accompagnement des enfants sur leur journée, en favorisant leur épanouissement, tant dans leurs apprentissages que dans le respect et le bien vivre ensemble, reste une priorité de la collectivité.

Malgré un contexte économique et social complexe, inflation dans tous les domaines, baisse du pouvoir d'achat et transitions écologiques nécessaires, la municipalité a décidé de limiter l'impact pour les familles, avec des budgets préservés pour les écoles et les associations petite enfance, enfance, jeunesse et famille.

Une augmentation des tarifs périscolaires et de la restauration scolaire a été inévitable, mais non répercutée dans sa totalité aux familles. De plus, une diversification des tranches de Quotients Familiaux, opérée en juillet 2023, permet une meilleure prise en compte des situations familiales.

Par ailleurs, la municipalité souhaite valoriser l'implication et les compétences des professionnels sur le terrain. La continuité éducative favorisée par les différents «temps de l'enfant», dans le respect de son rythme, vient compléter ses apprentissages.

Les élus et les responsables des Temps de l'Enfant et de la Famille restent à l'écoute de chacun afin d'assurer le bien-être et l'épanouissement de nos enfants.



Thibault Tavernier
Adjoint au Maire,
Délégué aux temps de l'enfant et de la famille

Le Calendrier scolaire 2023/2024



Rentrée scolaire :

Lundi 4 septembre

Vacances de la Toussaint :

du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre

Vacances de Noël :

du samedi 23 décembre 2023
au dimanche 7 janvier 2024

Vacances d'hiver :

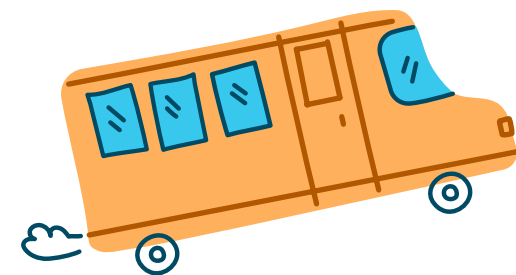
du samedi 24 février au dimanche 10 mars

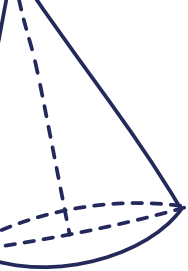
Vacances de printemps :

du samedi 20 avril au dimanche 5 mai

Vacances d'été :

à partir du samedi 6 juillet





Organisation de la semaine scolaire

Sous réserve de changements temporaires, liés aux travaux de l'école élémentaire Jean de la Fontaine.

ÉCOLE MATERNELLE LE TERTRE

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Accueil périscolaire
Lundi	7h30-8h35	8h35-11h55	13h35-16h	16h-18h30
Mardi				
Mercredi		8h35-12h		
Jeudi		8h35-11h55	13h35-16h (TAP)	16h-18h30
Vendredi			13h35-16h	

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE CLOS DE LA MOTTE

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Accueil périscolaire
Lundi	7h30-8h30	8h30-12h	14h-16h10	16h10-18h30
Mardi				
Mercredi				
Jeudi			14h-16h10	16h10-18h30
Vendredi			14h-16h10 (TAP)	

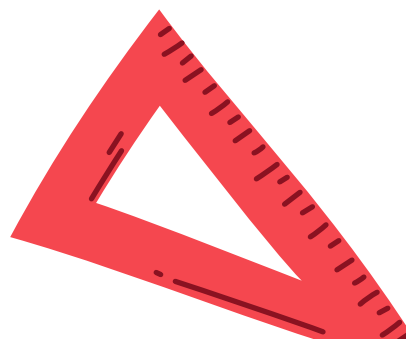
ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Accueil périscolaire
Lundi	7h30-8h30	8h30-11h50	13h35-16h	16h-18h30
Mardi				
Mercredi		8h30-11h55		
Jeudi		8h30-11h50	13h35-16h (TAP)	16h-18h30
Vendredi			13h35-16h	

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Accueil périscolaire
Lundi	7h30-8h30	8h30 - 11h55	13h45-16h	16h-18h30
Mardi				
Mercredi		8h30 - 12h		
Jeudi		8h30 - 11h55	13h45-16h	16h-18h30
Vendredi				

Le mercredi à la fin de la matinée de classe, un accueil périscolaire est proposé de 12h à 13h sur les sites de Jean de la Fontaine et à l'école maternelle Le Tertre, afin de permettre aux familles de venir chercher leurs enfants.



Tarifs 2023/2024

RESTAURANT SCOLAIRE :

	Commune	Hors commune
Réservation mensuelle	3,88 € / repas	4,60 € / repas
Repas ponctuel	4,28 € / repas	4,90 € / repas
Repas adulte / Repas sans inscription / Repas annulé, hors délai ou non annulé	6,12 € / repas	6,12 € / repas
Service sans repas	1,20 € / repas	1,40 € / repas

TAP :

	QF < 299 €	QF 300 - 699€	QF 700 - 999 €	QF 1000 - 1199 €	QF 1200 - 1549 €	QF >1550€	Hors commune
Inscription à la période	3,40 € (soit 34 €/an)	3,50 € (soit 35 €/an)	4,20 € (soit 42 €/an)	4,60 € (soit 46 €/an)	5 € (Soit 50 €/an)	5,20 € (Soit 52 €/an)	5,20 € (Soit 52 €/an)
Inscription à l'année	3,10 € (soit 31 €/an)	3,20 € (soit 32 €/an)	3,90 € (soit 39 €/an)	4,3 € (soit 43 €/an)	4,5 € (Soit 45 €/an)	4,70 € (Soit 47 €/an)	4,70 € (Soit 47 €/an)

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Quotient	Tarif ½ heure commune	tarif ½ heure hors commune
< 299 €	0,55 €	0,95 €
de 300 à 699 €	0,60 €	1 €
de 700 à 999 €	0,70 €	1,10 €
de 1000 à 1199 €	0,80 €	1,20 €
de 1200 à 1549 €	0,90 €	1,30 €
> 1549 €	1 €	1,40 €

Retards et absences

L'inscription de l'enfant dans le respect des délais de préavis est primordiale pour la bonne organisation du service et le respect des taux d'encadrement des enfants posés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Or, retard des parents après 18h30, absence non justifiée ou présence des enfants sans inscription sont des situations qui restent très présentes, malgré une sensibilisation faite auprès des parents.

Afin de mettre fin à ces pratiques, une pénalité financière est intégrée aux nouveaux tarifs.

PÉNALITÉS APPLIQUÉES :

Situation	Pénalités	Accueil périscolaire	TAP
Retard après 18h30	2 € par ½ heure de retard + tarification du temps de présence	X	
Absence non justifiée	2 €	X	
Présence sans inscription	2 € + tarification du temps de présence	X	
	2 € + tarification de la période		X

QUAND PRÉVENIR ?

Il est demandé aux familles de prévenir de l'absence de leur enfant uniquement par mail : services.periscolaires@verrieres-anjou.fr

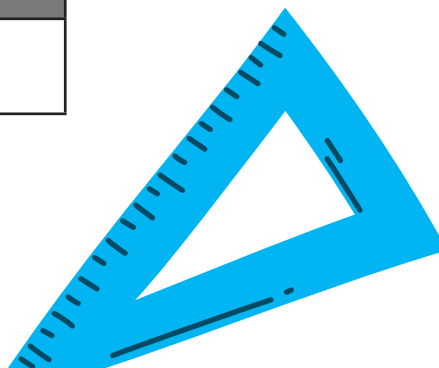
En cas d'enfant malade : prévenir le jour même avant 9h

- Pour la restauration scolaire :

Réservation/Absence	Quand prévenir ?
Repas du lundi	au plus tard le <u>jeudi</u>
Repas du mardi	au plus tard le <u>vendredi</u>
Repas du jeudi	au plus tard le <u>mardi</u>
Repas du vendredi	au plus tard le <u>mercredi</u>

- Pour l'accueil périscolaire :

Les annulations ou inscriptions sont à réaliser jusqu'à la veille, 12h, sur le portail famille.



*Nous vous souhaitons une
excellente année scolaire à
toutes et à tous*



**Service des temps de l'enfant
et de la famille**

**3 rue de la Ménagère
services.periscolaires@verrieres-anjou.fr
02 41 76 51 97**

Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h

Le mercredi à partir de 9h

Les après-midis sur RDV

Fermeture le jeudi après-midi